COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - MASSON - CUVILLIER - BRUEZ - CARPENTIER – WIART – MERCIER - . LECHAPTOIS
Melle COUVREUR – Mmes BRANCART - COQUART - CACHEUX –
ABSENT EXCUSE : Mme CATTIAUX –
ABSENT : M. LAUDE

1°) PLAN LOCAL D'URBANISME : ETUDE COMPLEMENTAIRE

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à une étude complémentaire concernant la biodiversité afférente à la parcelle ZM n°85. Le cout de cette étude s'élève à 9807€20 TTC auquel il conviendrait d'ajouter l'option « Réunion de présentation de l'expertise écologique aux services de l'état » soit 790 €HT pour un total de 10752€04 TTC.
Le conseil approuve à la majorité la proposition du Maire et lui donne l'autorisation d'engager l'étude.

2°) COMPTE ADMINISTRTATIF ET COMPTE DE GESTION :

Le compte administratif présenté par le Maire, conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal, est approuvé et fait ressortir les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 115 325 € 69
- déficit d'investissement : 19 273 € 94

Soit un excédent de clôture de 96 051 € 75 qu'il faut corriger des dépenses engagées non mandatées pour 31 890 € ce qui fait un excédent net de 64 161 € 75.

3°) TRAVAUX MAIRIE :

Le dossier de l'entreprise ALUBAT s'élève à la somme de 31 515 € HT, somme à laquelle il conviendra d'ajouter les croisillons en laiton. L'ordre de service sera donné le 3 mars 2010 date de l'expiration du délai de trois mois du dépôt du dossier de la demande de DGE à la Préfecture.

4°) CHEMIN DE MARQUION :

Le Maire expose qu'en vertu de ses pouvoirs de police, il envisage la nécessité de réguler de manière drastique l'entrée des véhicules dans l'agglomération par cette voie (vitesse excessive) – et également dans la logique des règles instituées sur la commune de Marquion – de mettre un sens interdit depuis la limite communale avec la commune de Marquion, dans le sens Marquion-Bourlon et ce jusqu'à l'entrée d'agglomération de la commune, la rue de Marquion restant elle-même en double circulation.
La circulation dans le sens Bourlon Marquion deviendra de ce fait une circulation en sens unique qui sera matérialisée selon les règles en vigueur.
Cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules et engins liés aux exploitations agricoles.

5°) ECLAIRAGE PUBLIC :

M. Lerouge, premier adjoint, expose qu'il existe aujourd'hui des possibilités de réguler l'éclairage public afin de procéder à des économies d'énergie substantielles.
Contact sera pris avec l'entreprise EITF pour l'étude de ce dossier.

6°) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX :

Le Président de la commission fait état des réunions des 23 et 26 février.
La commission s'est attachée à la réalisation des travaux précédemment décidé et a prévu la nomination de référents pour chaque dossier. Ceux-ci prendront en charge les réalisations à venir. :

- Rénovation de la Mairie : MM Lerouge et BRUEZ
- Avenir du logement de l'école maternelle : la commission complète
- Fossé derrière le cimetière : MM Lerouge Mercier Mme Brancart
- Parking Poids Lourds : MM Lerouge Mercier
- Réfection voirie communal : MM Cuvillier Mercier
- Pose de barrières : MM Cuvillier Bruez
- Rénovation du Monument aux Morts : M Lerouge Mme Brancart
- Éclairage du stade de football : MM Lerouge Laude
- Relamping de l'éclairage public : MM Cuvillier Mercier

COMMUNE DE BOURLON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010

7°) <u>FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL</u> :

Le conseil souhaite inscrire une ligne budgétaire consacrée à l'achat de vêtement de travail pour l'ensemble du personnel. Cette décision sera concrétisée lors du vote du prochain budget.

8°) <u>CENTENAIRE DE MME EDMONDE LECAT</u> :

Mme Edmonde Lecat fêtera ses 100 ans le 13 mars prochain. A cette occasion le Conseil autorise le Maire à procéder à l'achat d'un cadeau (porcelaine d'Arras) et de fleurs qui seront remis à l'intéressée le jour de son anniversaire.
Le Conseil souhaite la réalisation d'un article de presse qui sera repris dans le bulletin de 2011. Il tient également à faire part à Mme Lecat de toute sa considération.
Le Maire accompagné de MM Lerouge et Cuvillier, adjoints, se rendra au domicile de l'intéressée pour lui souhaiter un bon anniversaire et lui remettre la médaille de la commune ainsi que le cadeau.

9°) <u>ELECTIONS REGIONALE DU 14 MARS</u> : permanences des conseillers municipaux au bureau de vote

- 8h00 – 10h00 : MM Boyer – Cuvillier Mme Cattiaux
- 10h00 – 12h00 : MM Lerouge – Wiart – Corette
- 12h00 – 14h00 : MM Laude – Masson – Desmons
- 14h00 – 16h00 : MM Bruez – Lechaptois – Melle Couvreur
- 16h00 – 18h00 : M Mercier – Mmes Brancart – Coquart

Pour extrait conforme,
Le MAIRE,